

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 FEVRIER 2024 à 18 heures à la Mairie

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Fabienne GODICHAUD – Christelle BEAUMATIN- BERTE Mariam – Hélène CUSTODIO – Françoise LEBLANC – Gisèle LOVIAT – Agnès PREVOST- Maryline LABROUSSE – Roselyne MALHOUREUX – Françoise PINAUD – Vanessa STANOWSKI

M. Jean-Luc BONNENFANT – Stéphane CHAPEAU – Roland COSTE – Luc CROUZEAUD-CHABRELY – Gérard GARNON – Dominique IMBERT – Dominique JOUBERT

PROCURATIONS : Monsieur Alexis PLAUD à Madame Fabienne GODICHAUD – Madame Sarah GHEYSEN à Monsieur Stéphane CHAPEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs Romaric CHARRIER – Michél PHILIPPEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Dominique JOUBERT

ORDRE DU JOUR :

POINTS POUR DELIBERATIONS

1 – FINANCES :

- * vote du Compte de Gestion 2023
- * Vote du Compte Administratif 2023
- * Affectation des résultats 2023
- * Régularisation d'une cession de terrain

2 – PERSONNEL COMMUNAL

- * Renouvellement du contrat groupe de l'assurance du personnel communal

POINTS POUR INFORMATIONS

- * Présentation de l'esquisse des travaux de réhabilitation stade-vestiaires et sanitaires foot.
-

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

I – FINANCES

* Vote du Compte de Gestion 2023

Dressé par Madame le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, Après délibération,
VOTE : 20 Pour : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0

LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTÉ

- Déclare à la majorité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*** Vote du Compte Administratif 2023 présenté par le Doyen du Conseil Municipal, Monsieur Roland COSTE**

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable
Après lecture du compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

EXERCICE 2023		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	453 863,42 €	2 508 934,79 €
DEPENSES	201 664,00 €	2 148 361,82 €
RESULTAT	252 199,42 €	360 572,97 €

RESULTAT D EXECUTION DU BUDGET									
	RESULTAT DE L EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L INVESTISSEMENT CREDIT AU COMPTE 1068 EXERCICE 2023	RESULTAT DE L EXERCICE = RECETTES - DEPENSES (sans excédent ni déficit reporté) 2023	RESULTAT DE CLOTURE = RESULTAT DE L EXERCICE + RESULTAT ANTERIEUR	RESTES A REALISER DEPENSES 2023	RESTES A REALISER EN RECETTES 2023	CALCUL SI BESOIN DE PRELEVEMENT (DEFICIT)	PRELEVEMENT A FAIRE SUR L EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT T = CREDIT DU COMPTE 1068 DE L EXERCICE 2024	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT RESTANT A REPORTER SUR L EXERCICE SUIVANT 2024
INVESTISSEMENT	-335 035,47 €		252 199,42 €	-82 836,05 €	198 093,66 €	19 023,90 €	-261 905,81 €	261 905,81 €	
FONCTIONNEMENT	918 319,01 €	-372 656,64 €	360 572,97 €	906 235,34 €				-261 905,81 €	644 329,53 €
	545 662,37 €		612 772,39 €	823 399,29 €					

Considérant que M Roland COSTE et doyen de l'Assemblée a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à M Roland COSTE.

**Le Conseil Municipal, Après délibération,
VOTE : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- Adopte l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune.

*** Affectation des résultats 2023**

AFFECTATION RESULTAT 2023

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE + RESULTAT ANTERIEUR	RAR DEPENSES 2023	RAR RECETTES 2023	CALCUL SI BESOIN DE PRELEVEMENT (DEFICIT)	PRELEVEMENT A FAIRE SUR L EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMPTE 1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT RESTANT A REPORTER SUR L EXERCICE SUIVANT 2024
INVESTISSEMENT	-335 035,47 €		252 199,42 €	-82 836,05 €	198 093,66 €	19 023,90 €	-261 905,81 €	261 905,81 €	
FONCTIONNEMENT	918 319,01 €	-372 656,64 €	360 572,97 €	906 235,34 €				-261 905,81 €	644 329,53 €
	545 662,37 €		612 772,39 €	823 399,29 €					
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023									644 329,53 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (C/1068)		0,00 €
AFFECTATION A L EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (ligne 002)	R002	644 329,53 €
AFFECTATION DE L'EXCEDENT (001 dépenses investissement)	D001	82 836,05 €
TOTAL AFFECTEE AU C/1068	R1068	261 905,81 €

**VOTE : Pour : 20 – Contre : 0- Abstention : 0
Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2023**

*** Régularisation d'une cession de terrain**

N'ayant pas à ce jour tous les éléments administratifs demandés, ce point est reporté aux prochaines réunions du Conseil Municipal.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

La collectivité de Saint-Michel est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires négocié et géré par le Centre de Gestion auprès de RELYENS. Celui-ci expire le 31 Décembre 2024.

Le prochain contrat groupe couvrira la période 2025-2028. La collectivité est libre de souscrire ou non à celui-ci en fonction des conditions qui nous seront présentées. Toutefois, si nous souhaitons participer à cette nouvelle mise en concurrence, nous devons à cet effet mandater au Centre de Gestion par délibération.

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout en partie des risques suivants :

- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (Décès, accidents du travail, maladies imputables au service, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel),
- agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public (accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2025
- régime du contrat : capitalisation.

La décision qui va être prise ce soir ne nous engage pas dans l'immédiat. Une seconde décision devra intervenir à l'été prochain pour connaître les conclusions retenues par le Centre de Gestion concernant ce renouvellement de contrat de groupe.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de renouveler le contrat de groupe afin que le Centre de Gestion puisse inscrire la collectivité dans ce groupement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

POINTS POUR INFORMATIONS

* **Présentation de l'esquisse des travaux de réhabilitation stade-vestiaires et sanitaires foot.**

Monsieur Stéphane CHAPEAU (Adjoint délégué aux Finances et aux travaux) propose à l'Assemblée de visualiser par projection les différents plans des travaux du projet afin de permettre aux élu(es) d'en prendre connaissance et de voir si ces travaux correspondent bien aux attentes des administrés mais également aux normes de sécurité et d'homologation pour le club de foot (équipes masculines et féminines).

Dans cette réfection, il est prévu l'agrandissement du stade d'honneur de football avec changement de l'éclairage pour répondre aux normes de la ligue de foot concernant les matchs régionaux organisés pour les hommes et l'équipe féminine. A noter également la création de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les équipes de foot, bureau des arbitres, un local technique ainsi qu'une nouvelle salle multi-activités. Ces travaux prendront de nombreux mois pour une livraison prévue en 2025. Après présentation du projet, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour continuer le projet proposé et que le Cabinet d'Architectes SODA puisse proposer prochainement un chiffrage et un dossier permettant à la collectivité de demander les subventions à venir à savoir au Département, la FFA et à la Région.

* **Autres informations**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Département a renouvelé la possibilité aux associations de candidater au Budget Participatif et qu'elle espère que certaines associations communales de la Commune se seront inscrites à cette opération sur des projets Sports/Tourisme auprès du Département. Une information a été envoyée aux associations concernées à cet effet.

Rappel de l'agenda des manifestations culturelles et festives du 1^{er} semestre 2024 par Madame Agnès PREVOST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h15.

